

Mon collègue de Saskatoon-Ouest a demandé comment nous pouvions établir si c'est bien le cas quand le Parlement n'a pas accès à ces renseignements. Si nous ignorons le contenu de ce sondage financé par les contribuables, il nous est impossible de faire la comparaison. Nous ne pouvons pas déterminer si M. Goldfarb vend des renseignements payés par les contribuables et destinés au gouvernement du Canada. Si M. Goldfarb vend vraiment ces renseignements à profit, à mon avis, cela constitue sans le moindre doute une atteinte aux privilèges des députés auxquels le gouvernement refuse de divulguer ces renseignements, pour quelque raison que ce soit.

Madame le Président, vendredi dernier, un député a soulevé la question de privilège et vous l'avez prise en délibéré. Vous avez à examiner la question de savoir s'il convient de ne pas divulguer les sondages d'opinion publique effectués au Canada. Seul le gouvernement actuel estime qu'il a le droit de tenir cachée l'opinion du public et de la considérer comme quelque chose de secret et de voir dans les résultats des sondages auprès des contribuables canadiens des sources auxquelles il doit seul avoir accès, ce qui exclut le Parlement et le public canadien.

Par la même occasion, je voudrais signaler, à la suite des propos qu'a tenus le ministre de la Justice aujourd'hui, au moment où il exprimait son opinion sur la publication des sondages, que le ministre de la Justice a induit la Chambre en erreur, par inadvertance j'espère, quand il a dit, si c'était vraiment ce qu'il voulait dire, que du temps où nous étions au pouvoir nous avions pour principe de ne pas dévoiler l'information obtenue au moyen de sondages financés par les contribuables. En collaboration avec mon collègue de Joliette j'étais chargé en ma qualité de ministre, de coordonner la publicité et les sondages d'opinion publique effectués par le gouvernement. Je peux assurer à la Chambre qu'il a toujours été entendu par notre gouvernement que les sondages financés avec l'argent des contribuables devaient être mis à la disposition du public canadien.

**M. Ouellet:** Combien de résultats avez-vous publiés?

**M. Beatty:** Nous n'avons même pas cru nécessaire de formuler un principe qui paraissait si évident, c'est-à-dire que les résultats des sondages financés par le public ne devaient pas être tenus cachés. Ces choses appartiennent au public canadien.

Que le gouvernement sache bien que si, parmi les sondages dont il refuse de publier des résultats, certains avaient été effectués au cours de notre mandat, je l'exhorte instamment à les communiquer sans tarder. Et je suis certain d'avoir l'appui de mon chef. J'invite n'importe quel député d'en face à nous dire si, quand nous formions le gouvernement, on a refusé de lui communiquer les résultats des sondages, car au départ, il avait été clairement établi que tout sondage financé par des fonds publics serait accessible au public canadien, et à plus forte raison aux parlementaires canadiens. Si le gouvernement a décidé de tenir secrets les résultats de sondages, notamment ceux effectués quand nous étions au pouvoir, il a le devoir d'en communiquer les résultats au Parlement et au public dans les plus brefs délais.

### Privilège—M. Hnatyshyn

Je reviens à l'aspect que vous m'avez demandé d'examiner, madame le Président. J'estime que le gouvernement porte sérieusement atteinte aux privilèges du Parlement en refusant de lui communiquer et en gardant secrets les résultats de certains sondages auxquels il a fait procéder aux frais des contribuables, surtout que ces résultats seraient très utiles à un débat qui a lieu aujourd'hui même à la Chambre. Le gouvernement, en refusant de nous les communiquer, refuse de les communiquer aux Canadiens; cependant, nous pourrions toujours les obtenir par un procédé détourné en versant de l'argent à Martin Goldfarb, c'est-à-dire en achetant son rapport qu'il tente de vendre à grand renfort de publicité. Il y fait remarquer qu'il a fait un abondant travail pour le gouvernement du Canada.

Les députés et vous-même, madame le Président, ne serez en mesure de juger si le gouvernement porte atteinte aux privilèges de la Chambre que si celui-ci se voit contraint de révéler les résultats des sondages qu'il tient secrets à l'heure actuelle. C'est absolument nécessaire.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, voilà un exemple du manque d'intérêt des progressistes conservateurs dans le débat constitutionnel. Toutes les raisons sont bonnes et tous les moyens, même s'ils manquent totalement de respect envers la population et le Parlement, leur semblent justifiés pour soulever ici une question qui n'est absolument pas en l'occurrence une question de privilège. Les faits que vient de soutenir le député qui vient de parler, les faits qu'il vient d'exposer sont absolument contraires à ce qu'a mentionné aujourd'hui le ministre de la Justice (M. Chrétien) en réponse à des questions. Vous allez même constater que c'est une divergence de vues sur les faits, matière à débat. Alors comment fait-on pour en venir à la conclusion qu'il y a atteinte aux privilèges des députés si, à la base, les faits qu'ils devraient démontrer à votre satisfaction sont contredits de ce côté-ci?

C'est sûr que le député qui a parlé avant mon préopinant a voulu vous faire une leçon de procédure en disant: Vous, tout ce que vous avez à faire, n'ayez pas peur, donnez-nous raison, vous devez décider si *prima facie* il y a question de privilège, et c'est le comité qui va approfondir cela et voir si vous vous trompez ou non. Je regrette, cela n'est pas conforme à la procédure. Il s'est trompé. Selon la procédure vous devez, à la lumière des faits qui vous sont montrés, décider si, à première vue, *prima facie* il y a matière à la question de privilège. Mais c'est à la Chambre des communes tout entière de décider si oui ou non il y a matière à la question de privilège.

Mais pour que vous en veniez à la conclusion qu'à première vue, *prima facie*, il y a matière à la question de privilège, cela demande des faits, madame le Président. Ce n'est pas juste une question de vous soumettre des beaux principes. Il faut qu'on étoffe cela avec des faits qui démontrent qu'effectivement les députés ont été empêchés de vaquer à leurs occupations habituelles, de remplir leur devoir de député et de bien représenter leurs concitoyens.